

Procès Verbal décisionnel
SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz
du 14 mars 2022 à 19h00 à
SALLE DES PERRAIRES, MURAZ

Ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal :**
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 20 décembre 2021
- 4. Information du Bureau**
- 5. Rapport de la Commission Fusion :**
 - [Message du Conseil municipal](#);
 - [Rapport de la Commission adhoc Fusion](#) et ses annexes (A, B, C, D)
 - [Rapport de minorité de la Commission Fusion](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
- 6. Création d'une commission pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général, en lieu et place du PV mot-à-mot**
 - [Message du Conseil municipal](#)
 - Discussion
 - Vote
 - Constitution de la Commission si le vote est accepté
- 7. Postulats :**
 - 7.1 [Limiter la pollution lumineuse par une stratégie "Lumière" qualitative](#)
 - 7.2 [Sécuriser la route St-Didier](#)
- 7.Bis : Résolution**
 - Soutient à la population civile Ukrainienne
- 8. Interpellations :**
 - 8.1 [Place de pique-nique stand de Châble-Croix](#)
 - 8.2 [Contre les cyber-attaques, sommes-nous infaillibles ?](#)
 - 8.3 [Collombey-Muraz et Chablais Région ?](#)
 - 8.4 [Fondation Chablais Nature : soutien de projets communaux](#)
 - 8.5 [Pollution aux PFAS, quelles solutions pour l'irrigation ?](#)
- 9. Informations du Conseil municipal**
- 10. Questions**
- 11. Divers**

GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Le Président, M Sotillo José, ouvre la séance à 19h02. Il salue les personnes présentes (CM, CG, Média, Public).

Personnes excusées CG : M Tazuila Ngamiak (PS)

Personnes excusées CM : aucune

Le secrétaire, M Brendle Christophe, procède à l'appel. 44 personnes présentes, 1 personne excusée. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

M Sotillo propose d'ajouter la résolution « Soutient à la population civile Ukrainienne » reçu ce jour au point 7. Bis.

Aucune remarque.

Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal :

- Procès-verbal décisionnel de la séance du 20 décembre 2021

M Sotillo demande s'il y a des remarques ou des propositions de modification.

Mme Delarze Madelaine (PS) indique une erreur à la page 12. M Brunetti est mentionné comme étant du parti PS au lieu du parti PDC. Le procès-verbal sera corrigé par le secrétaire en conséquence.

En incluant cette modification, le procès-verbal est accepté à l'unanimité

4. Information du Bureau

M Sotillo indique que le bureau s'est réuni le 8 février 2022.

Le bureau a suivi une présentation de la société Recapp concernant la prise de PV « audio ».

Le bureau a repoussé 1 nouveau postulat et 3 nouvelles interpellations au prochain CG de juin.

Il informe que la sortie du CG est agendée au 17 septembre 2022.

5. Rapport de la Commission Fusion :

M Sotillo rappelle les règles d'intervention, les temps de parole et le déroulement. Il précise également que selon la loi sur les communes, un vote du CG pour un projet de fusion doit avoir lieu à bulletins secrets.

- Message du Conseil municipal

M Turin Olivier (CM) lit le message du CM, message principalement axé sur le projet de fusion.

- Rapport de la Commission adhoc Fusion et ses annexes (A, B, C, D)

M Zürcher Cédric, rapporteur de la Commission adhoc Fusion, présente et résume certains éléments du rapport de la Commission.

GENERAL

- Rapport de minorité de la Commission Fusion

M Vanay Guillaume (UDC) présente le rapport de minorité de la Commission Fusion.

- Entrée en matière

M Sotillo José demande si quelqu'un combat l'entrée en matière.

M Gex-Fabry Romain (UDC) indique que l'UDC accepte l'entrée en matière.

Mme Isabelle Tissières (PS) indique que le PS accepte l'entrée en matière.

Mme Morisod Carole (Les Verts) indique que Les Verts acceptent l'entrée en matière

Mme Métrailler Marie (PDC) indique que le PDC accepte l'entrée en matière. Elle indique que le PDC n'est pas unanime sur le sujet, et que par la suite, elle ne prendra pas la parole « en tant que chef de groupe », mais que chaque membre parlera pour lui.

M Birbaum Thomas (PLR) indique que le PLR accepte l'entrée en matière.

- Discussion de détail

Preennent la parole :

M Gex-Fabry Romain (UDC). Il expose les arguments de l'UDC. L'UDC combat le projet de fusion.

M Ruiz Noé (PDC) prend la parole à titre individuel, il expose des arguments en soulevant des questions. Il combat le projet de fusion.

M Birbaum Thomas (PLR). Il expose les arguments du PLR. Le PLR soutient le projet de fusion.

Mme Morisod Carole (Les Verts). Elle expose les arguments des Verts. Les Verts soutiennent le projet de fusion.

M Gex-Fabry Romain (UDC) répond à certains points des interventions du PS et du PLR.

M Vuille Côte (PLR), prend la parole à titre individuel, il expose ses arguments. Il soutient le projet de fusion.

Mme Métrailler Marie, pour la commission adhoc de fusion. Elle remercie l'ensemble de la commission. Elle remercie également le CM et le secrétariat pour la bonne collaboration.

M Zürcher Cédric (PLR), prend la parole à titre individuel. Il expose ses arguments. Il soutient le projet de fusion.

M Birbaum Thomas (PLR), répond à certains points de M Gex-Fabry Romain (UDC) et de M Ruiz Noé (PDC).

M Arlettaz Pauline (PDC), prend la parole à titre individuel. Elle expose ses arguments. Elle combat le projet de fusion.

M Doval Manuel (PLR), prend la parole à titre individuel. Il expose ses arguments. Il soutient le projet de fusion.

M Ruiz Noé (PDC), répond à M Doval Manuel (PLR) et M Birbaum Thomas (PLR).

M Turin Olivier, Président du CM, répond à certains arguments des intervenants précédents.

- Vote final

GENERAL

Selon le règlement des communes, un vote du CG pour un projet de fusion doit avoir lieu à bulletins secrets.

Vote : 27 pour, 13 contre, 4 abstentions

Le projet de fusion est accepté.

6. Création d'une commission pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général, en lieu et place du PV mot-à-mot

M Sotillo José présente brièvement le projet et la création de la commission.

- Message du Conseil municipal

M Turin Olivier (CM) indique que le CM est favorable à cette solution et que la séance du CG de ce soir est enregistrée pour permettre au CG et à la potentielle commission d'avoir un exemple concret.

- Discussion

Personne ne désire s'exprimer.

- Vote

Résultat : 36 pour, 6 contre, 1 abstention.

La création de la commission est acceptée.

- Constitution de la Commission si le vote est accepté

M Sotillo demande aux chefs de groupe de transmettre leurs propositions de membres pour cette commission d'ici la fin de la semaine.

7. Postulats :

7.1 Limiter la pollution lumineuse par une stratégie "Lumière" qualitative

Mme Vetter Chantal (Les Verts) présente le postulat.

Mme Cottet-Parvex Sandra pour le CM. Le CM ne combat pas le postulat.

Mme Métrailler Marie (PDC) indique que le PDC ne combat pas le postulat. Elle ajoute qu'il faut éviter que le postulat ait un effet négatif par un manque de lumière à certains endroits de la commune.

Le postulat n'est pas combattu, il est accepté tacitement.

7.2 Sécuriser la route St-Didier

Mme Morisod Carole (Les Verts) présente le postulat.

Mme Cottet-Parvex Sandra pour le CM, indique la Route de St-Didier a été identifiée comme route « à risque », et qu'elle est un maillon important dans les projets d'axe de mobilité douce prévus et est également liée à la sécurisation et le déplacement de la voie de l'AOMC. Le CM ne combat pas le postulat.

M Clivaz Cheryl (PS) demande au CM si une solution simple, rapide et peu coûteuse pourrait être de passer la rue en « rue cyclable ». Il demande également si à la suite de l'étude du bureau « Citec », cette route n'avait-elle pas fait l'objet d'une étude et une évaluation des risques.

GENERAL

M Turin Olivier pour le CM répond à M Clivaz, et indique que le bureau Citec n'a pas encore évalué les risques sur ce cheminement.

Le postulat n'est pas combattu, il est accepté tacitement.

7. *Bis : Résolution*

Soutient à la population civile Ukrainienne

M Vuille Côme (PLR) présente la résolution.
Pas de prise de parole concernant cette résolution.

Vote : 42 pour, 1 abstention, 0 contre
La résolution est acceptée.

Les 3 heures de séance du CG étant atteint, le Président demande au CG de prolonger la séance du CG.
Vote : 42 pour, 1 contre, 0 abstention

La séance du CG est prolongée.

8. *Interpellations :*

8.1 Place de pique-nique stand de Châble-Croix

M Clivaz Cherryll (PS) présente son interpellation.
M Turin Olivier pour le CM indique qu'un devis du triage forestier a été reçu. Il reste à définir qui prend en charge les travaux et une coordination avec les communes partenaires doit être prochainement faite.

8.2 Contre les cyber-attaques, sommes-nous infaillibles ?

M Gex-Fabry (UDC) présente son interpellation.
M Turin Olivier pour le CM indique que lors du dernier budget, un montant a été alloué par le CG pour un audit de sécurité. Il rappelle les moyens mis en place, dont la formation des utilisateurs. Il indique également les risques qui ont été détecté par les audits. Il liste ce qui a été fait ces dernières années pour augmenter la sécurité.

L'interpellant, M Gex-Fabry (UDC) est satisfait de la réponse.

8.3 Collombey-Muraz et Chablais Région ?

M Gex-Fabry Romain (UDC) présente son interpellation.
M Turin Olivier pour le CM indique que Chablais Région est toujours d'actualité. Il rappelle au bureau et au CG que Chablais-Région et Chablais-Agglo sont disponible pour faire une présentation des projets au CG si cela est demandé.

GENERAL

M Gex-Fabry Romain (UDC) demande au CM ce que signifie le terme « Développement économique avec Chablais Région » mentionné par le CM.

M Turin Olivier pour le CM répond à la question de M Gex-Fabry Romain (UDC).

L'interpellant, M Gex-Fabry (UDC) soulève, en lien avec la votation de la fusion, que l'on peut constater la collaboration entre commune. Il est satisfait de la réponse.

8.4 Fondation Chablais Nature : soutien de projets communaux

M Clivaz Cherryl (PS) présente son interpellation.

M Turin Olivier pour le CM indique que la commune a déjà sollicité Chablais Nature par le passé. Il précise que Chablais Nature n'intervient pas pour des projets « juridiquement contraignant » tel que des projets de compensation.

L'interpellant, M Clivaz Cherryl (PS) est satisfait de la réponse.

8.5 Pollution aux PFAS, quelles solutions pour l'irrigation ?

Mme Morisod Carole (Les Verts) présente son interpellation.

M Vieux Mickael pour le CM répond aux questions de l'interpellation. Il indique que le CM a demandé des analyses et une carte de l'étendue de la pollution.

L'interpellante, Mme Morisod Carole (Les Verts) est satisfaite de la réponse.

9. Informations du Conseil municipal

M Turin Olivier pour le CM, indique que la commune étudie une étape du Tour de France sur la commune. Il donne certaines informations concernant les projets d'aménagement routier, tel que la RC302.

Mme Knubel Natercia pour le CM fait un point sur les animations culturelles et sportives sur la commune.

Mme Chervaz Véronique pour le CM, indique que la que la dissolution de l'ARPAGE a été refusée, et que la commune a proposé une solution acceptée par l'ensemble des communes. L'objectif étant la pérennité de l'ARPAGE.

10. Questions

M Gollut Emmanuel (PDC) demande s'il est prévu de garder une trace de la raffinerie en cours de démantèlement, car c'est un élément historique.

M Turin Olivier (CM) indique que le CM va étudier la demande.

Mme Fauquet Lucie (Les Verts) demande si la prise d'eau installée pour la raffinerie sur le Bras Neuf sera démantelée ou pas.

GENERAL

M Turin Olivier (CM) indique que le CM n'a pas de réponse actuellement et qu'il va se renseigner.

M Doval Manuel (PLR) demande s'il est prévu de communiquer activement à la population le nombre de place dans les abris anti-atomiques.

M Turin Olivier (CM) répond qu'une liste des abris publics sera transmise à la commune cette semaine par la section des constructions de l'Office Fédéral de la protection civile.

M Clivaz Charryl (PS) demande si en fonction des résultats des analyses des PFAS, cela pourrait remettre en question le projet Euro-Tube ou avoir un impact sur des projets prévu dans ces zones.

M Vieux Mickael (CM) répond à la question. Les projets « à la surface » ne sont pas concernés. Il précise que la priorité actuelle, et de savoir si les agriculteurs pourront ou pas assurer l'irrigation des champs cet été. Il indique également que le problème de PFAS est un problème global, qui ne concerne pas uniquement la commune de Collombey-Muraz.

11. Divers

M Gex-Fabry (UDC) soulève qu'il trouve dommage que le CM n'ait pas participé à la discussion de détails sur le sujet du projet de fusion.

M Sotillo José (Président) indique qu'il accueillera pour une séance de travail le 8 avril les Présidents des 11 Conseils généraux du Valais à Collombey-Muraz.

M Clivaz Cherryl (PS) indique qu'en tant que président de Provélo Chablais, si une étape du tour de France est organisée sur la commune, Provélo ne pourra pas garantir son aide, car ils sont déjà engagés pour l'étape à Aigle. Leur engagement pour la commune est sous réserve qu'il y ait des bénévoles et des forces à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT



M José Sotillo

LE SECRETAIRE



M Christophe Brendle